



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

### PROCES VERBAL N° 04

#### HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT – ANTENNE DE DIEPPE

Réunion restreinte du : 02 novembre 2017

A : 15 h 00

Lieu : Antenne de Dieppe

Présidence : M. Jean-François DEPARIS

Membres présents : Michel LECONTE, Jean-Pierre VILPOIX .

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel , dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification , dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN .*

#### JOURNEE DU 23 septembre 2017

##### U15 Départemental 1 Poule A.

YVETOT AC 2// ES AUMALE

Pris connaissance de la décision de la commission départementale des règlements et contentieux en date du 16 octobre mis en ligne le 17 octobre 2017.

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

#### JOURNEE DU 30 septembre 2017

##### U18 Départemental 1 Poule A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Amende de 30€ au FC Neufchatel en Bray pour FMI non utilisée.

##### U18 Départemental 2 Poule A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

##### U18 Départemental 2 Poule B.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Amende de 120€ Entente Motteville Croixmares pour Forfait Général.

##### U15 Départemental 1 Poule A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Amende de 17€ à FC Barentin feuille de match hors délai.

Amende de 111€ FC Dieppe pour Forfait Général.

**District de Football de Seine-Maritime**

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



### **U15 Départemental 2 Poule A.**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

### **U15 Départemental 2 Poule B.**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Amende de 30€ à US saint laurent en Caux pour FMI non utilisée

Amende de 17€ à FC Bosc le Hard feuille de match hors délai.

### **U15 Départemental 2 Poule C.**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Amende de 5€ à US Doudeville pour une licence manquante (banc de touche).

Amende de 5€ à AS Tréport pour une licence manquante (banc de touche).

### **U13 Départemental 1 Poule A.**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

### **U13 Départemental 1 Poule B.**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Amende de 17€ à O Pavilly feuille de match hors délai.

Amende de 5€ à FC Totes pour une licence manquante (arbitre assistant).

Amende de 5€ à Ententes Motteville Coixmares pour une licence manquante (banc de touche).

### **U13 Départemental 2 Poule A.**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Amende de 5€ à FC Neufchatel en Bray pour une licence manquante (arbitre assistant).

Amende de 17€ à AS Incheville feuille de match hors délai.

### **U13 Départemental 2 Poule B.**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

### **U13 Départemental 2 Poule C.**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Amende de 5€ à US Ypreville Biville pour une licence manquante (banc de touche).

### **U13 Départemental 3 Poule A.**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Amende de 20€ au F du Val de Bresle pour licences manquantes (banc de touche ,Arbitre centre ,arbitre assistant et délégué).

Amende de 17€ à FC Belleville feuille de match hors délai.

### **U13 Départemental 3 Poule B.**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Amende de 17€ à ES Janval feuille de match non conforme

### **U13 Départemental 3 Poule C.**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Amende de 5€ à AS Fauville pour une licence manquante (banc de touche).



### **U13 Départemental 3 Poule D.**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.  
Amende de 5€ à FC Yerville pour une licence manquante (banc de touche).  
Amende de 17€ à US st Austreberthe feuille de match hors délai.  
Amende de 5€ à Yvetot AC pour une licence manquante (arbitre assistant).

## **HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT – ANTENNE DU HAVRE**

**Réunion restreinte du :** 31 octobre 2017

**A :** 16 H

**Lieu :** siège du D.F.S.M. - Antenne du Havre -

**Présidence :** M. Denis OLIVIER

**Membres présents :** Mme Michèle Le Bastard ; MM. Luc Duval et Patrice Lemonnier

**Membre absent excusé :** Mme Carole Stil

**Participe à cette réunion :** M. Philippe DAJON

§§§§

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des compétitions masculines – jeunes- sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL**

La Commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion restreinte N° 4 du 18 octobre 2017.

§§§§

## **HOMOLOGATIONS DES MATCHS DE CHAMPIONNAT**

### **JOURNEE DU 30 SEPTEMBRE 2017**

#### **\* U 18 Départemental 1 Poule C**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

#### **\* U 18 Départemental 2 Poule E**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

#### **\* U 15 Départemental 1 Poule C**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

**District de Football de Seine-Maritime**

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



**Amende** de 7 € à Bolbec US - match N° 19966793 - : manque délégué

**\* U 15 Départemental 2 Poule D**

Tous les matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

**\* U 15 Départemental 3 Poule A**

Tous les matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

**Amendes :**

- ✓ Amende de 7 € à Bréauté / Bretteville 2 - match N° 20016435 - : manque délégué
- ✓ Amende de 7 € à Gainneville AC - match N° 20016435 - : manque dirigeant
- ✓ Amende de 7 € à Gravenchon / Fresnaye 2 - match N° 20016438 - : manque dirigeant
- ✓ Amende de 20 € à Littoral FC - match N° 20016439 - : feuille de match informatisée transmise en retard.

**§§§§**

**\* U 13 Départemental 1 Poule C**

Tous les matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :

**Match N° 19968968 - Fécamp /Gournay - 30/09/2017 -**

dossier transmis à la Commission Départementale de l'Arbitrage.

**\* U 13 Départemental 2 Poule D**

Tous les matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

**Amendes :**

- ✓ Amende de 7 € à Littoral FC - match N° 19969016 - : manque dirigeant
- ✓ Amende de 7 € à Havre HCS 2 - match N° 19969017 - : manque délégué
- ✓ Amende de 14 € à Havre ESMGA 1 - match N° 19969017- : manquent assistant et dirigeant

**\* U 13 Départemental 2 Poule E**

Tous les matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

**Amendes :**

- ✓ Amende de 7 € à Havre CSSM 2 - match N° 19969080 - : manque délégué
- ✓ Amende de 7 € à Bréauté / Breteville - match N° 19969082 - : manque délégué
- ✓ Amende de 7 € à Gonfreville 2 - match N° 19969083 - : manque assistant
- ✓ Amende de 7 € à St-Romain AC - match N° 19969084 - : manque dirigeant

**\* U 13 Départemental 3 Poule E**

Tous les matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

**Amendes**

- ✓ Amende de 14 € à RC Havrais 2 - match N° 19969216 - : manquent délégué et dirigeant
- ✓ Amende de 7 € à St-Maclou La Brière - match N° 19969217 - : manque délégué
- ✓ Amende de 7 € à Havre HCS - match N° 19969217 - : manque dirigeant

**\* U 13 Départemental 3 Poule F**

Tous les matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

**Match N° 19969265 - Cap de Caux 2 / RCPH 1**

Constatant l'absence de l'équipe du RCPH au coup d'envoi,  
la Commission jugeant en 1ère instance :



\* donne match perdu par forfait (zéro point) au club du RCPH 1 sur le score de 3 à 0 au profit du club de Cap de Caux 2 en application de l'article 5 des Règlements Généraux du DFSM

\* Elle lui inflige une amende de 99 € en application des droits et pénalités du DFSM.

**Amende** de 7 € à Le Havre OHT - Neiges 2 - match N° 19969264 - : manque délégué

#### **\* U 13 Départemental 3 Poule G**

Tous les matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

**Amendes :**

- ✓ Amende de 7 € à La Frenaye 1 - match N° 19969491 - : manque délégué
- ✓ Amende de 14 € à Bréauté / Bretteville - match N° 19969492 - : manquent assistant et dirigeant
- ✓ Amende de 7 € à HAC Féminine 3 - match N° 19969493 - : manque délégué

#### **\* U 13 Départemental 4 Poule A**

Tous les matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :

- Match N° 19969544 HCS 4 / Fauville 4 – reporté au 28/10/2017

- **Match N° 19969540 - Fontaine Union / Le Havre OHT – Neiges 4**

Constatant l'absence de l'équipe de Fontaine Union 1 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

\* donne match perdu par forfait (zéro point) à l'équipe de Fontaine Union 1 sur le score de 3 à 0 au profit du club OHT - Neiges 4 en application de l'article 5 des Règlements Généraux du DFSM

\* Elle lui inflige une amende de 99 € en application des droits et pénalités du DFSM

**Amendes :**

- ✓ Amende de 7 € à Goderville US 1 - match N° 19969542 - : manque délégué
- ✓ Amende de 7 € à Havre FC 2012 - 2 - match N° 19969543 - : manque délégué

#### **\* U 13 Départemental 4 Poule B**

Tous les matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

### **JOURNEE DU 7 OCTOBRE 2017**

#### **\* U 18 Départemental 1 Poule C**

Match N° 19821825, prévu initialement le 16/09/2017, Athleti'Caux FC 1 - Bolbec US 1 – joué le 7/10/2017 homologué sur le score acquis sur le terrain

#### **\* U 18 Départemental 2 Poule E**

- Match N° 19925294, prévu initialement le 16/09/2017, FCG / ASFR 1 – OHT Neiges 11 – joué le 7/10/2017 homologué sur le score acquis sur le terrain

- Match N° 19925297, prévu initialement le 16/09/2017, Ramponneau 1 – Gournay 2 – joué le 7/10/2017 homologué sur le score acquis sur le terrain

- Match N° 19925299, prévu initialement le 16/09/2017, AFC /USCC 2 – Epreville FC 1 – joué le 7/10/2017 homologué sur le score acquis sur le terrain

§§§§

#### **\* U 13 Départemental 1 Poule C**

Tous les matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

**Amendes**

**District de Football de Seine-Maritime**

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



- ✓ Amende de 7 € à Havre HCS 1 - match N° 19968970 - : manque délégué
- ✓ Amende de 7 € à Hac Féminine 1 - match N° 19968973 - : manque délégué

#### **\* U 13 Départemental 2 Poule D**

Tous les matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

##### **Match N° 19969022 - Hac 2 / Havre HCS 2**

Constatant l'absence de l'équipe Havre HCS au coup d'envoi,  
la Commission jugeant en 1ère instance :

\* donne match perdu par forfait (zéro point) à l'équipe de Havre HCS 2 sur le score de 3 à 0 au profit du club du Hac 2 en application de l'article 5 des Règlements Généraux du DFSM

\* Elle lui inflige une amende de 99 € en application des droits et pénalités du DFSM.

##### **Amendes**

- ✓ Amende de 7 € à Le Havre OHT Neiges - match N° 19969018 - : manque dirigeant
- ✓ Amende de 7 € à Havre ESMGA 1 - match N° 19969021 - : manque délégué

#### **\* U 13 Départemental 2 Poule E**

Tous les matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

##### **Amendes**

- ✓ Amende de 7 € à St-Martin du Manoir 1 - match N° 19969086 - : manque délégué
- ✓ Amende de 14 € à ESMGO 2 - match N° 19969087 - : manquent dirigeant et assistant
- ✓ Amende de 20 € à Gainneville AC 1 - match N° 19969087 - : manquent délégué, dirigeant et assistant
- ✓ Amende de 7 € à St-Romain AC 1 - match N° 19969088 - : manque délégué

#### **\* U 13 Départemental 3 Poule E**

Tous les matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

##### **Amendes**

- ✓ Amende de 7 € à Assa-But - match N° 19969220 - : manque délégué
- ✓ Amende de 7 € à Havre FC 2012 - match N° 19969222 - : manque dirigeant.

#### **\* U 13 Départemental 3 Poule F**

Tous les matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

##### **Amendes**

- ✓ Amende de 7 € à Havre OHT – Neiges - match N° 19969268 - : manque dirigeant
- ✓ Amende de 7 € à RCPH 1 - match N° 19969269 - : manque délégué
- ✓ Amende de 7 € à Havre SCF 3 - match N° 19969272 - : manque délégué

#### **\* U 13 Départemental 3 Poule G**

Tous les matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

##### **Amendes**

- ✓ Amende de 7 € à Montivilliers 1 - match N° 19969494 - : manque délégué
- ✓ Amende de 7 € à Lillebonne US 2 - match N° 19969496 - : manque délégué
- ✓ Amende de 7 € à Beuzeville AS 1 - match N° 19969496 - : manque dirigeant
- ✓ Amende de 7 € à Bréauté /Bretteville 2 - match N° 19969498 - : manque délégué
- ✓ Amende de 7 € à Hac Féminine 3 - match N° 19969498 - : manque dirigeant

#### **\* U 13 Départemental 4 Poule A**

Tous les matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

##### **Amendes**

- ✓ Amende de 7 € à Havre OHT - Neiges - match N° 19969545 - : manque délégué



- ✓ Amende de 7 € à Ramponneau - match N° 19969546 - : manque délégué
- ✓ Amende de 7 € à Fontaine U 1 - match N° 19969546 - : manque dirigeant
- ✓ Amende de 7 € à Fauville 4 - match N° 19969548 - : manque dirigeant.

#### **\* U 13 Départemental 4 Poule B**

Tous les matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

#### **Amendes**

- ✓ Amende de 7 € à Bolbec US 2 - match N° 19969745 - : manque dirigeant
- ✓ Amende de 7 € à Epreville FC 1 - match N° 19969747 - : manque délégué
- ✓ Amende de 7 € à ESMGO 3 - match N° 19969748 - : manque délégué
- ✓ Amende de 7 € à Safran Nacelles 1 - match N° 19969749 - : manque délégué

§§§§

### **UTILISATION DE LA F.M.I. - CHAMPIONNAT U 13**

Il est rappelé que les clubs doivent impérativement utiliser cet outil informatique, mis à leur disposition, pour le championnat U 13, faute de quoi ils se verront infliger une amende de 30 € en cas de non-utilisation de la feuille de match informatisée.

§§§§

### **DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX**

- \* Match N° 19967110 – Assabut - Lillebonne - U 15 Départemental 2 Poule D - 14/10/2017
- \* Match N° 19925315 - St-Thomas – Ramponneau - U 18 Départemental 2 Poule E - 14/10/2017

§§§§

### **COUPE U 18 - DISTRICT DE FOOTBALL DE SEINE MARITIME**

#### **- Match N° 20086072 – Yvetot / Allouville-Bellefosse**

Constatant l'absence de l'équipe d'Allouville-Bellefosse au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

\* donne match perdu par forfait (zéro point) à l'équipe d'Allouville-Bellefosse sur le score de 3 à 0 au profit de l'équipe d'Yvetot et déclare ce club qualifié pour le prochain tour, en application de l'article 5 des Règlements Généraux du DFSM,

\* Elle inflige une amende de 120 € à l'équipe d'Allouville-Bellefosse en application des droits et pénalités du DFSM,

\* De plus, les frais de déplacement de l'arbitre, soit 40,65 €, restent à la charge du club d'Allouville-Bellefosse et seront crédités au club d'Yvetot.

#### **Match Gerpon - Valmont / FC Le Trait - Duclair – U 18 - 21 octobre 2017**

Suite au courrier électronique de l'Entente Le Trait - Duclair en date du 16 octobre dernier qui a retenu toute son attention,

la Commission jugeant en 1ère instance :

- \* considérant que le club du FC Le Trait se trouvait engagé d'office suite à son inscription en championnat,
- \* retient le forfait déclaré dudit club,





\* donne, par voie de conséquence, match perdu au Club du Trait - Duclair au profit de celui de Gerpon - Valmont qui se trouve ainsi qualifié pour le deuxième tour de la coupe en application de l'article 5 des Règlements Généraux du DFSM

\* elle inflige une amende de 80 € au FC Le Trait - Duclair en application des droits et pénalités du DFSM.

§§§§

La prochaine réunion aura lieu le 15 novembre 2017 à 16h00 même endroit.

## HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT – ANTENNE DE ROUEN

**Réunion plénière du :** 19 octobre 2017

**A :** 17 h

**Lieu :** siège du D.F.S.M. à Bois-Guillaume

**Présidence :** M Dominique LEFEVRE

**Membres présents :** MM Raymond LAUGEROTTE, Laurent GAREL , Michel LEFRANCOIS.

**Membres absents :** M Alain DUSAULS.

§§§§

*Conditions d'appel toutes commissions.*

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

*Conditions d'appel Commission Départementale de Discipline.*

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale de Discipline sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel du DFSM ou de la Commission Régionale d'Appel dans un délai de **7 jours**, à compter du lendemain de leur première notification, sous les formes définies aux **articles 3.1.1 et 3.4.1** du Règlement Disciplinaire (Annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football).*

### JOURNEE DU 23 SEPTEMBRE 2017

#### U18 DEPARTEMENTAL 2 POULE C, 2ème journée.

GD QUEVILLY FC // US QUEVILLY ROUEN METROPÔLE

Match n° 19781771, reporté au 18 novembre 2017.

CO CLEON // ASPTT ROUEN

Match n° 19781779, reporté au 18 novembre 2017.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

2 dossiers sont transmis à la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

**District de Football de Seine-Maritime**

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>





### **U18 DEPARTEMENTAL 2 POULE D.**

US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE // ENT EFE COC EASP

Match n° 19781913, reporté à une date ultérieure.

AS LONDAISE // ENT AS ARGUEIL ASL FERRIERE

Match n° 19781909, reporté au 16 décembre 2017.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

1 dossier est transmis à la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

### **JOURNEE DU 30 SEPTEMBRE 2017**

#### **U18 DEPARTEMENTAL 1 POULE B, 2ème journée.**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

1 dossier est transmis à la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

#### **U18 DEPARTEMENTAL 2 POULE C, 3ème journée.**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

1 dossier est transmis à la Commission Départemental de Discipline du D.F.S.M.

#### **U18 DEPARTEMENTAL 2 POULE D.**

ASL FERRIERE EN BRAY // US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE

Match n° 19781923, reporté à une date ultérieure.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

1 dossier est transmis à la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

#### **U15 DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

MONT SAINT AIGNAN FC // AL DEVILLE MAROMME

Par courriel en date du 28 septembre 2017, le club de l'AL DEVILLE-MAROMME déclare le forfait de son équipe en championnat U15, Départemental 1, poule B.

La Commission, jugeant en 1ère instance :

- Dit l'équipe de l'AL DEVILLE-MAROMME, forfait général dans le championnat Départemental 1 , poule B du D.F.S.M.
- Classe cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point.
- Inflige une amende de 370 € .

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain,

Aucun dossier transmis à la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

#### **U15 DEPARTEMENTAL 2 POULE E.**

US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE // RC CAUDEBEC 2



Match n° 19984413, reporté au 18 novembre 2017.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

1 dossier est transmis à la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

#### **U15 DEPARTEMENTAL 2 POULE F.**

MONT SAINT AIGNAN FC // O DARNETAL

La feuille de match manquante est à faire parvenir au D.F.S.M avant le 2 novembre 2017.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Aucun dossier transmis à la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

#### **U15 DEPARTEMENTAL 2 POULE G.**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Aucun dossier transmis à la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

#### **U13 DEPARTEMENTAL 1 POULE D.**

S. SOTTEVILLAIS CC // FC ROUEN

Feuille de match incomplète, il manque l'identité de l'arbitre assistant du FC ROUEN. Une amende de 7€ est infligée au FC ROUEN, la rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Aucun dossier ne relève de la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

#### **U13 DEPARTEMENTAL 1 POULE E.**

ROUEN SAPINS GD MARE // AC BRAY EST

Feuille de match incomplète, il manque l'identité de l'arbitre. Une amende de 7€ est infligée au ROUEN SAPINS GD MARE et l'AC BRAY EST. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

#### **U13 DEPARTEMENTAL 2 POULE F.**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Aucun dossier ne relève de la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

#### **U13 DEPARTEMENTAL 2 POULE G.**

US GRAMMONT // GD COURONNE FC

Match n° 20000537, forfait non déclaré du GD COURONNE FC.

La Commission jugeant en 1ère instance :

donne match perdu par forfait (0 point) au GD COURONNE FC, sur le score de 3 buts à 0 au profit de l'US GRAMMONT, en application de l'article 5 des règlements généraux du DFSM et lui inflige une amende de 99 €. Les frais d'arbitrage sont à mettre au débit du compte du GD COURONNE FC et à porter au crédit de celui de l'US GRAMMONT.

FC ROUEN // AL DEVILLE MAROMME



Match n°20000539, envoi hors délai de la feuille de match papier (avant la date d'homologation), une amende de 17 € est infligée au FC ROUEN.

L'autre rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Aucun dossier ne relève de la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

### **U13 DEPARTEMENTAL 2 POULE H.**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Aucun dossier ne relève de la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

### **U13 DEPARTEMENTAL 3 POULE H.**

EN AVANT ST PIERRE // ECOLE DE FOOT ELBEUF

Match n°20015620, envoi hors délai de la feuille de match papier (avant la date d'homologation), une amende de 17 € est infligée à EN AVANT ST PIERRE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Aucun dossier ne relève de la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

### **U13 DEPARTEMENTAL 3 POULE I.**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Aucun dossier ne relève de la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

### **U13 DEPARTEMENTAL 3 POULE J.**

MT ST AIGNANFC // RC CAUDEBEC

Feuille de match incomplète, il manque l'identité de l'arbitre assistant du RC CAUDEBEC. Une amende de 7€ est infligée au RC CAUDEBEC. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

FUSC BOIS GUILLAUME // US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE

Feuille de match incomplète, il manque l'identité de l'arbitre assistant du FUSC BOIS GUILLAUME.

Une amende de 7€ est infligée au FUSC BOIS GUILLAUME. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Aucun dossier ne relève de la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

### **U13 DEPARTEMENTAL 3 POULE K.**

US ST JACQUES SUR DARNETAL // A MALAUNAY

La feuille manquante ou la composition des équipes est à faire parvenir au D.F.S.M avant le 2 novembre 2017.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Aucun dossier ne relève de la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

### **U13 DEPARTEMENTAL 3 POULE L.**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Aucun dossier ne relève de la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.



Décision :

Suite à la demande de l'ASL FERRIERE de prendre la place de l'entente AS CANTON D'ARGUEIL /ASL FERRIERE dans la catégorie U18, nous vous informons que la commission départementale des compétitions jeunes – Antenne de Rouen- a accepté cette demande donc l'ASL FERRIERE 1 remplace l'ENTENTE AS CANTON D'ARGUEIL / ASL FERRIERE. Les matchs de championnat se joueront sur le stade Charles Gervais de Ferrière en Bray.

**Réunion restreinte du :** 26 octobre 2017

**A :** 14 h 30

**Lieu :** siège du D.F.S.M. à Bois-Guillaume

**Présidence :** Dominique LEFEVRE

**Membres présents :** MM Raymond LAUGEROTTE, Dominique LEFEVRE.

Avec la présence de M André MASSARDIER, Président du DFSM.

§§§§

*Conditions d'appel toutes commissions.*

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

*Conditions d'appel Commission Départementale de Discipline.*

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale de Discipline sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel du DFSM ou de la Commission Régionale d'Appel dans un délai de **7 jours**, à compter du lendemain de leur première notification, sous les formes définies aux **articles 3.1.1 et 3.4.1** du Règlement Disciplinaire (Annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football).*

§§§§

### **COUPE U 15 - DISTRICT DE FOOTBALL DE SEINE MARITIME**

#### **1er tour : rencontres du 21 octobre 2017**

FC BARENTIN // US LONDINIÈRES

Match n° 20098024, forfait non déclaré de l'US LONDINIÈRES.

La Commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait (0 point) à l'US LONDINIÈRES sur le score de 3 buts à 0, au profit du FC BARENTIN.

En application de l'article 5 des règlements généraux du DFSM et lui inflige une amende de 105 €.

Les frais d'arbitrage sont à mettre au débit du compte de l'US LONDINIÈRES et à porter au crédit de celui du FC BARENTIN.

Le FC BARENTIN qualifié pour le 2ème tour.

**District de Football de Seine-Maritime**

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



AL DEVILLE MAROMME // GS CANTELEU

Forfait non déclaré de l'AL DEVILLE MAROMME.

La Commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait (0 point) à l'AL DEVILLE MAROMME sur le score de 3 buts à 0, au profit du GS CANTELEU.

En application de l'article 5 des règlements généraux du DFSM et lui inflige une amende de 105 €.

Le GS CANTELEU qualifié pour le 2ème tour.

ENTENTE EFE COC EASP // ASL FERRIERE

Forfait déclaré de l'ASL FERRIERE

La commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait (0 point) déclaré à l'ASL FERRIERE sur le score de 3 buts à 0, au profit de l'ENTENTE EFE COC EASP.

En application de l'article 5 des règlements généraux du DFSM et lui inflige une amende de 70 €.

L'ENTENTE EFE COC EASP qualifiée pour le 2ème tour.

ST ROMAIN AC // ANGERVILLE ROLLEVILLE

Envoi hors délai de la feuille d'arbitrage (avant la date d'homologation). Une amende de 17 € est infligée à ST ROMAIN AC.

Match n° 20097975 : BREaute BRETTEVILLE // US BOLBEC

Dossier transmis à la Commission Départementale de Discipline du DFSM.

Match n° 20097925 : LE HOULME BONDEVILLE FC // ST AUBIN FC

Dossier transmis à la Commission Départementale de Discipline du DFSM.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

**Le Président de la Commission**  
**Jean-François DEPARIS**

**Le secrétaire de la commission**  
**Jean-Pierre VILPOIX**